

PESTE PORCINE AFRICAINE

PROGRESSION DE LA MALADIE ET ACTIONS DE LUTTE

Actuellement en Belgique, il a été relevé 345 cas positifs au 18 janvier 2019, depuis le 13 septembre dernier. Une mauvaise nouvelle pour la France a été annoncée le 9 janvier 2019 par le ministère Wallon. Deux sangliers tués par des chasseurs ont été contrôlés positifs en dehors de la zone clôturée (zone tampon) entre Meix-devant-Virton et Sommethonne, au sein de la Zone d'observation renforcée belge (ZOR belge). Ces cas sont très proches de la frontière française.

Le Ministre Français de l'Agriculture a fait une conférence de presse aujourd'hui et des mesures sont annoncées. Un arrêté ministériel doit les préciser, accompagné par des procédures destinées aux intervenants professionnels et aux chasseurs.

Une zone blanche est créée et sera entre la frontière et une clôture enterrée prévue à 5-6 km sur le territoire français. Cette zone sera probablement la nouvelle ZOR meusienne. Une réduction drastique et rapide des populations de sangliers doit être enclenchée sans attendre, afin de créer une sorte de vide sanitaire. La chasse est mobilisée, mais des mesures administratives accompagneront les actions, comme tirs de nuit, battues administratives ou autres. L'ONCFS et l'ONF sont appelés en renfort. Les mesures de biosécurité doivent continuer à être respectées scrupuleusement par les chasseurs comme c'est le cas, depuis leur formation obligatoire.

La surveillance doit donc être amplifiée, avec des bracelets qui ne seront plus limités ou limitants. Il est envisagé une indemnité pour les sangliers tués en zone blanche, et probablement une géolocalisation avec comme destination l'équarrissage. Toutes ces mesures seront précisées par l'administration, semaine prochaine et nous informerons les chasseurs concernés en direct.

L'enlèvement des sangliers vivants en ZOR meusienne est inévitable, aussi, nous demandons aux chasseurs de s'engager dans cette démarche. Pour la zone d'observation, il faut également réduire les populations, avec des précautions sanitaires (mesures biosécurité).

L'enjeu est bien d'empêcher la pénétration du virus sur le territoire français pour garder un statut indemne et dans le pire des cas, empêcher sa propagation.

Nous comptons sur tous.